Mise en ligne le 5 juin 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260605-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 05-06-2026
Publication le : 05-06-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 4 juin 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Nadège BROUILLET, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Janique FEUVRIER, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Benoît LALIRE, Maud AMOLINI, Yann DEBERNARDY, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Stéphane ROYER donnant pouvoir à Madame Laëtitia AMBLARD, Monsieur Bruno MAHE, Madame Rachel KALLOU donnant pouvoir à Madame Laurence VELLA, Madame Gaëlle PIRET donnant pouvoir à Monsieur Yann DEBERNARDY, Monsieur Thomas VAGELLI donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Vanessa JORGE est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-1.2-086

Attribution du contrat de concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 7 juin 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2025 retenant le principe de la délégation de service public sous forme de concession comme mode de gestion du service public de production et distribution d'énergie calorifique et autorisant le Maire à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et L3120-1 et suivants du Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public du 5 janvier 2026, invitant le Maire à négocier avec les trois candidats ayant déposé une offre,

Vu le rapport de présentation du Maire établi en application de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260605-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 05-06-2026
Publication le : 05-06-2026

Vu le projet de contrat de concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable et ses annexes,

Considérant que suite à l'avis d'appel public à candidatures envoyé le 17 avril 2025 au JOUE ainsi qu'au BOAMP, paru dans la Revue Bioénergie International, ainsi qu'au Moniteur des Travaux Publics et publié sur le profil d'acheteur de la ville de Tullins, cinq candidats ont déposé un dossier de candidature : la société Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG), la société CORIANCE, la société DALKIA, la société ENGIE ENERGIE SERVICES et le groupement ESSAM (mandataire) / B.A. RCHITECTURE / EHTP / GUINTOLI / NGE GC / SF2E / STI.

Considérant qu'au vu des garanties administratives, financières, professionnelles et des références en adéquation avec la délégation de service public envisagée, la Commission de délégation de service public a, dans sa séance du 15 juillet 2025, sélectionné les cinq candidats, qui ont ensuite été destinataires du dossier de consultation des entreprises,

Considérant que la date limite de dépôt des offres était fixée au 15 octobre 2025, à midi,

Considérant que trois offres ont été remises : celle de la CCIAG, du candidat ENGIE et celle du groupement représenté par le candidat ESSAM,

Considérant que la Commission de délégation de service public, dans sa séance du 5 janvier 2026, a, après examen des offres, émis un avis positif sur les offres et invité le Maire à engager les négociations avec les trois candidats,

Considérant qu'après négociations, il est décidé de retenir la proposition de la CCIAG pour son offre variante, qui a été classée en première position, au regard des critères d'appréciation des offres énoncées au règlement de consultation,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le choix du candidat Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) en tant que concessionnaire du service public de production et distribution d'énergie calorifique,
- **Approuve** les termes du contrat de concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable et ses annexes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession pour la création, la gestion et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable ainsi que tous actes découlant de ce contrat,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux mesures de publicité et à toutes mesures légales requises pour l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 5 juin 2026
Le Maire

